Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le 11/02/2025
ID : 074-200011773-20250207-D_2025_0030-AU

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE POUR LE PROJET HISTOIRE D'ELLES

D_2025_0030

DECISION DU PRESIDENT

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

Histoires d'Elles est un projet de rencontres, d'échanges ainsi que de récolte d'histoires et de photographies de femmes. Dans le cadre des actions menées par son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Annemasse Agglo souhaite s'associer à ce projet sur son territoire. L'objectif est de mettre en lumière les femmes du territoire ayant des parcours de vie variés et parfois difficiles, trop souvent invisibilisées, et de montrer leur force et leur courage. Le parcours de femmes des quartiers prioritaires de la ville fera partie intégrante de ce projet. Ce sont les portraits de 30 femmes qui sont prévus et qui seront exposés et accompagnés de témoignages sonores.
Portée par l'association *TribulaSon*, en partenariat avec le studio photo *Elisa Noir*, cette exposition itinérante, à la fois visuelle et sonore, accompagnera la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ci-dessous:

Dépenses		Recettes		
Nature de la dépense	Montant en €	Financeurs	Montant en €	Taux
Déplacements, entrevues et exposition	7 716 €	CD74	3 858 €	50%
		Autofinancement Annemasse Agglo	3 858 €	50%
TOTAL	7 716 €	TOTAL	7 716 €	100%

Le projet *Histoires d'Elles* est prévu sur une durée d'au moins un mois, entre juin et novembre 2025.

Au vu des éléments rappelés ci-dessus, le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du département de la Haute-Savoie ;

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

DE SOLLICITER auprès de Monsieur le Président du conseil départemental de la Haute-Savoie une subvention de 3 858 € soit 50% du coût du projet ;

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le 11/02/2025
ID : 074-200011773-20250207-D_2025_0030-AU

DE SIGNER lui-même ou son représentant tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 11/02/2025
Qualité : Agglo - Presidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.